

CODE DE CONDUITE

L'AIM s'engage à fournir un environnement exempt de discrimination et de harcèlement, quels que soient la race, l'origine ethnique, la religion, la couleur, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, le handicap, l'identité ou l'expression de genre, l'ascendance, la grossesse, le statut militaire, ou toute autre caractéristique protégée par la loi. En tant que tel, l'AIM ne tolérera aucun comportement inacceptable lors de nos réunions ou événements. En tant que syndicalistes, le respect mutuel doit être la base de toutes nos interactions.

Un comportement inacceptable comprend, mais sans s'y limiter, un discours ou des actions discriminatoires ou harcelantes ; commentaires verbaux ou écrits nuisibles ou dégradants ; menace réelle ou implicite de préjudice physique ; harcèlement photographique ou par enregistrement ; attention ou contact sexuel non sollicité, agression physique, y compris attouchements ou tâtonnements non sollicités.

L'AIM est un syndicat démocratique qui valorise les discussions ouvertes et vigoureuses sur les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs et les travailleuses le mouvement syndical. Ce code de conduite ne vise pas à restreindre le débat libre et ouvert, mais vise plutôt à protéger la dignité et l'équité de tous les membres.

Le contact désigné pour toute personne qui pense avoir été victime ou témoin d'un comportement discriminatoire, harcelant ou autrement inacceptable est Director Mary McHugh ou Assistant Director Joe Gruber à 301-373-3300.